

Pour vous accompagner, contactez

Pôle Ressources Handicap

contact@pole-ressources-handicap37.fr

02 34 37 43 65

www.pole-ressources-handicap37.fr

LA CAF TOURAINE ET LA MUTUALITÉ SOCIALE
AGRICOLE FINANCENT CE DISPOSITIF.

Caf Touraine - Service Communication - © iStock, © Unsplash

« J'ai un enfant en
situation de handicap
ou atteint de
maladie chronique »

JE CHERCHE
UNE SOLUTION,
DE GARDE, DE RÉPIT,
DE VACANCES.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF...



Points d'accueil

Points d'accueil en
Touraine (siège,
permanences)



Par téléphone **3230**

(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Sur Caf.fr, vous pouvez :

- **Prendre rendez-vous
à la Caf Touraine**
- **Faire des demandes
et faire des simulations**
- **Accéder à votre compte
(accès sécurisé)**

Consulter vos paiements, suivre
vos démarches, signaler un
changement, télécharger une
attestation...

Visio

Rendez-vous
Caf 37

Visio Rendez-vous

Échangez avec un conseiller
depuis chez vous, avec votre
ordinateur ou smartphone*.

*Nécessite l'installation de Teams
(gratuit).

En partenariat
avec :



ACCUEIL ENFANTS HANDICAPÉS

Vous êtes parent d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, vous vous interrogez...

Suis-je concerné(e) ?

Vous êtes concerné si vous avez un enfant de moins de 18 ans, en situation de handicap (reconnu ou non par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), atteint d'une maladie chronique ou présentant des difficultés de santé particulières, et si vous recherchez un mode de garde, du répit, des vacances...



POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Vous pouvez vous adresser aux professionnels du Pôle Ressources Handicap 37,

composé d'éducateurs(trices) spécialisés(es).



• Pour vous aider dans la recherche d'un mode de garde adapté (crèche, assistants maternels, garde à domicile, accueil de loisirs...).



• Pour construire, avec vous, un projet d'accueil personnalisé pour votre enfant.



• Pour accompagner, si besoin, les professionnels qui vont accueillir votre enfant.

• Pour organiser un séjour de vacances familiales

• Pour inscrire votre enfant en séjour inclusif.

• Pour échanger et avoir du répit.